

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2012**

Le 18 décembre 2012 à 20h48, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 05 décembre 2012.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, M. ZENOU, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme GUILLOT, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
Mme POISAT par M. ZENOU
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme BASSEZ par M. DESMAREST
Mme LATEB par Mme GUILLOT
M. MONTEIL par M. BANBUCK
M. GIRIER par Mme LEFEVRE
Mme MANDRAU-RAUCOULES par Mme SOUGMI
Mme GESTIN par M. NICOLLE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. LAURENT
M. TRAORÉ par M. GUILLAUD-BATAILLE
Mme LEBRUN par Mme BOCABEILLE

Secrétaire de séance :

M. CHIALI

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Je vous signale une erreur sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre dernier, En effet, le dernier vote concernant le vœu a été acquis avec 31 voix favorables puisqu'un des élus avait quitté la séance. Il conviendra donc de transformer les 32 voix en 31 sur la page 33.

Bernard AUBAGUE

Bonsoir à tous.

Concernant mon intervention page 9 dans le cinquième paragraphe, il manque un petit article dans la dernière phrase « quant à la politique contractuelle de la CAF ». Il manque le « la ». Enfin deuxième chose, il y a aussi une homophonie de prénom. Mais je laisse le soin à mon voisin de prendre la parole sur ce point.

Jean-Luc LAURENT

Votre demande est bien notée.

Bernard CHAPPELLIER

En effet à la page 26, on a attribué une réflexion sur les photocopies à M. AUBAGUE, alors que c'est moi qui l'avais faite. De plus, dans le paragraphe concernant mon intervention où je cite la communauté du Val de Bièvre, il est écrit « communication » au lieu de communauté.

Jean-Luc LAURENT

C'est entendu. Nous notons vos remarques.

Raphaet DALI

J'avais également quelques petites corrections minimales que j'ai transmises par mail car certains de mes propos ont été mal retranscrits.

Jean-Luc LAURENT

Elles ont été reçues et vont être intégrées en même temps que ma correction et les remarques de Messieurs AUBAGUE et CHAPPELLIER.

Y a-t-il d'autres demandes de modifications ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets donc aux voix le compte rendu modifié avec l'ensemble de ces interventions.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°2012-075. BUDGET VILLE - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2012

Jean-Marc NICOLLE

Mes chers collègues. Il s'agit donc de la dernière décision budgétaire modificative de l'exercice 2012. Vous pouvez constater la prise en compte d'un certain nombre de recettes supplémentaires, entre autres celles liées au pacte financier avec la Communauté d'Agglomération pour 164 484 €, ainsi qu'une baisse concernant les droits de mutation dont nous avons déjà parlé lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier. Par conséquent, nous corrigeons par une moins-value de 70 217 €.

On trouve également des dépenses supplémentaires liées au fonds d'intervention commercial pour

77 000 € dont la recette était inscrite dans le budget. De fait, nous affectons directement ce montant sur les opérations ayant fait l'objet d'un accord dans le cadre de ce fonds.

Vous avez ensuite la réédition du livre historique concernant la ville du Kremlin-Bicêtre, ainsi que des crédits liés à l'inauguration de la médiathèque l'Echo.

Enfin, en matière d'investissement, nous affectons une recette supplémentaire à la section d'investissement pour 41 022 € due à l'excédent de la section de fonctionnement, ainsi qu'une recette supplémentaire en provenance de la CAF pour 23 805 €.

Jean-Luc LAURENT

Merci M. NICOLLE. Cette décision budgétaire modificative appelle-t-elle des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je la mets donc aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 31

Contre : 1 (M. AUBAGUE)

Abstentions : 3 (M. POIRON, M. DALI et M. REISSER)

La délibération est donc adoptée à la majorité.

N°2012-076. RÉPARTITION DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS LOCALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2012.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Cette dotation est répartie selon une clé de population. Aussi, pour permettre plus de visibilité à chacun d'entre vous, nous avons donc fait figurer celles de l'année dernière.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais tout d'abord remercier M. GUILLAUD-BATAILLE au sujet du travail qui a été fait pour donner un peu plus d'informations sur le site de la Ville concernant l'ensemble des associations, car elles sont maintenant toutes répertoriées. En effet, je l'avais demandé lors d'un dernier Conseil Municipal et cela a été fait. C'est donc parfait et je n'ai rien à dire là-dessus. Cependant, je ferai une petite observation sur la présentation des associations car je vois qu'une d'entre elles a reçu une subvention de 400 € et qu'elle ne figure pas dans la présentation. Il s'agit de la FALC. Je voudrais donc savoir pourquoi.

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs. Tout d'abord, une note d'humour car comme nous sommes à l'approche des fêtes, je vais essayer de détendre l'atmosphère en cette période de budget. Effectivement, je comprends que des allocations soient faites à des associations. Toutefois, je me demande si cela est utile pour certaines d'entre elles. Par exemple, je pense qu'en 2013, je vais créer les Catalans du Kremlin-Bicêtre pour faire connaître la culture et la cuisine du Roussillon. Donc, par l'intermédiaire du Conseil général, j'aurais peut-être une allocation de 500 ou 1 000 €, ce qui est très bien. Bref, je ne comprends pas l'utilité de certaines associations. De plus, en cette période de crise, je me dis que certaines d'entre elles comme le Secours Catholique ou le Secours Populaire mériteraient peut-être un peu plus d'allocations que d'autres.

Bernard AUBAGUE

Comme mon collègue M. CHAPPELLIER, je salue l'effort de présentation des quelques lignes faites pour les associations. Malheureusement, il en manque trois.

Il s'agit des trois Unions locales de syndicats auxquelles vous donnez toujours. En effet, au moment où le rapport parlementaire Perruchot de 2012 nous parle du financement des syndicats - et nous éclaire sur l'opacité de leur financement -, j'appelle de mes vœux, comme chaque année, à des syndicats forts et libres avec un financement clair. Je voterai cependant l'ensemble de la délibération.

Alain DESMAREST

J'ai bien entendu les propos de M. POIRSON et je n'ai rien contre la cuisine du Roussillon, bien au contraire. Cependant, on ne peut pas se permettre d'estimer et de dire comme ça que les associations ne servent à rien. En effet, dans une société en crise, je trouve que la vie associative est justement un bien précieux pour maintenir la cohésion sociale. Je trouve donc que de tels propos sont un peu exagérés.

D'autre part, je rappelle qu'il s'agit d'une dotation départementale et que la vocation du département - dans sa grande bonté - est de subventionner des associations départementales pour favoriser le développement de la vie associative. A charge pour chaque commune et au Conseil Municipal de répartir cette somme. Je voulais simplement souligner cet effort car je crois justement qu'il faut préserver la qualité de la vie associative et des relations sociales. Certes, on peut estimer que telle ou telle association a plus ou moins d'utilité mais je crois que les gens qui les font vivre, ainsi que leurs adhérents, estiment eux que cela a justement une utilité.

S'agissant de la vie syndicale, c'est la même chose et je crois que les salariés ont besoin d'organisations qui les représentent. Certes l'organisation syndicale est nationale pour certains grands syndicats mais elle est aussi locale. Et je crois que le fait d'aider au fonctionnement de l'ensemble des syndicats qui exercent sur le territoire d'une commune honore la commune en question. En effet, on voit bien que malgré les interventions syndicales et le rôle que jouent aujourd'hui ces organisations, cela n'est pas assez fort pour empêcher un certain nombre d'actions du patronat contre les salariés, à l'image de Mittal par exemple - et je pourrais en citer d'autres. Il est donc important que les organisations syndicales continuent à jouer leur rôle de défense des salariés. De plus, ce ne sont pas les subventions nationales qui les font vivre. Ce sont les cotisations de leurs adhérents et les soutiens que leur apportent les communes, et la nôtre en tous les cas.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*). Donc M. GUILLAUD-BATAILLE pour répondre aux intervenants.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Concernant la FALC, si elle ne figure pas dans la liste, c'est tout simplement parce qu'elle n'a pas souhaité déposer de demande de subvention. Nous les avons relancés pour leur demander pourquoi ils n'avaient pas déposé de dossier et ils nous ont dit qu'ils ne souhaitaient pas en déposer cette année.

Bernard CHAPPELLIER

Il faut dire qu'il y a eu confusion des genres la dernière fois. Je peux donc comprendre qu'ils ne recommencent pas.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Cela ne me concerne pas.

Pour le reste, M. POIRSON, j'insiste pour que vous fassiez le distinguo entre allocation et subvention car vous en conviendrez, ce n'est pas tout à fait la même chose. En effet, les associations, on les subventionne.

Concernant l'utilité des associations, il n'est pas du ressort de la Commune, de l'adjoint au Maire ou même du Maire, de définir ce qui est utile ou ce qui ne l'est pas. C'est le principe des associations de la loi de 1901. C'est-à-dire qu'un certain nombre de citoyens décident sur un sujet de se constituer en association. Pour notre part, nous constatons l'existence de l'association et son fonctionnement. Nous constatons son rayonnement dans la population ainsi que sa capacité à mettre des gens en mouvement, à se rassembler et à vivre. Et de notre côté, pas plus l'association « Figurines et stratégie » que « les restos du cœur », n'ont à recevoir de jugement moral de notre part. Ensuite, il y a un étagement dans les subventions que nous octroyons avec toute une série de critères : celui du nombre de Kremlinois qui participe à la vie de l'association, celui du niveau d'activité, etc. Voilà comment nous déterminons les différences.

Par ailleurs, nous avons arrêté un principe - et c'est pour cela que vous n'aurez ni 500 ni 1 000 € -, c'est que nous ne subventionnons pas les associations la première année. En effet, trop souvent elles se créent sur un moment de bonne volonté et ne passent généralement pas le cap de la première année. Il nous semble donc plus logique d'attendre qu'une association passe cette première année fatidique pour regarder ce que nous pouvons faire avec elle. C'est aussi pourquoi nous ne leur proposons pas d'être présents sur la fête de la Ville lors de leur première année d'existence. Ensuite, nous regardons avec eux en quoi nous pouvons les aider. Parfois, il s'agit d'une subvention qui leur permet d'assurer les dépenses courantes, et généralement, elle ne dépasse jamais 150 € la première année sauf cas exceptionnel. Parfois, si ce n'est pas une subvention, nous leur octroyons par exemple la location d'une salle leur permettant de se réunir, ou encore des créneaux à la maison de la citoyenneté et de la vie associative pour pouvoir faire des démarches administratives ou bien assurer l'accès à des formations pour ceux qui animent des associations. Donc, pour reprendre votre boutade, ce n'est pas une volonté de ma part, ni contre vous, ni contre la culture catalane, que de vous signifier que vous ne serez pas subventionné la première année. Vous savez donc à quoi vous en tenir. Cependant, je répondrai avec joie à l'invitation de votre association.

Pour finir sur les syndicats, nous avons ce débat chaque année, Monsieur AUBAGUE. Mais ce qui m'étonne, c'est que chaque année, je vous donne une réponse, qui en plus a l'air de vous satisfaire, et qu'à chaque fois, vous revenez nous poser cette question. Je vais donc y répondre même si cela devient quelque peu répétitif. Les trois syndicats concernés sont des syndicats représentatifs des salariés de la Ville. En l'occurrence, ils sont soit présents au CTP - c'est le cas de FO et de Sud -, soit, pour ce qui est de la CGT, ce syndicat a été porté majoritairement à 51 % lors de l'élection au CIG Petite couronne par les salariés de la Ville. Et la raison pour laquelle nous nous adressons à ces syndicats, c'est qu'ils sont, évidemment, représentatifs des salariés de la Ville. Aussi, afin qu'il n'y ait pas confusion, vous noterez qu'il ne s'agit pas d'une subvention de la Ville mais de la répartition des subventions départementales. Ce n'est donc pas une subvention de l'employeur au syndicat des salariés, mais simplement la répartition d'une dotation financière en direction des structures associatives que le Conseil général nous affecte. Cela permet ainsi de subventionner les syndicats.

Pour ce qui est de votre référence au rapport Perruchot, je pense que le meilleur moyen pour combattre l'opacité est le financement public. Autrement dit, plus ils ont les moyens de fonctionner, parce que leurs employeurs, les collectivités ou les puissances publiques leur donnent de l'argent, moins il est nécessaire de regarder ailleurs pour obtenir des financements. Cela dit, pour l'instant, ce n'est pas le premier rapport qui fait état d'une opacité autour des syndicats et il n'y a encore eu aucune condamnation de dirigeants syndicaux pour des supposées malversations. Donc ce à quoi vous faites référence ne sont pour l'instant que des allusions, des on-dit et des médisances. Certes, c'est un rapport parlementaire mais pour l'instant, il n'a pas encore entraîné de poursuites

judiciaires. Or vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur AUBAGUE, qu'il y a une séparation entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Donc si un rapport parlementaire ne donne pas lieu à des poursuites de la part du judiciaire, c'est qu'il doit bien y avoir une raison (en tout cas, une raison qui fait que les juges estiment qu'ils n'ont pas à creuser cette tranchée).

Je m'arrêterai donc là car je ne fais que constater le fait que le judiciaire n'a pas relayé les allégations de ce rapport, rapport qui tombait bien à propos pour la Majorité qui ne l'est plus.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Une intervention pour une explication de vote ?

Bernard CHAPPELLIER

Juste une petite question à Monsieur GUILLAUD-BATAILLE. L'ADASE a apparemment eu quelques difficultés financières passagères. Je ne sais pas où nous en sommes actuellement mais en avons-nous tenu compte ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Il y a un rapport.

Bernard CHAPPELLIER

Merci.

Jean-Luc LAURENT

Je vous propose de passer au vote sur ce rapport tout en tenant compte des explications données en réponse par Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

C'est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-077. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2012

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Il s'agit là d'attributions au titre de la Ville pour l'année 2012. C'est pourquoi nous en discutons avant d'adopter le budget primitif 2013. En effet, quatre associations nous avaient fait une demande et justement, nous avons fait avec elles la démarche dont je vous parlais auparavant. C'est l'aboutissement du travail de toute une année passée à leurs côtés avec la prise en compte du fait qu'ils ont bien enraciné leur activité dans la Ville et ce depuis plus d'un an. Cela nous amène à leur allouer cette subvention de 150 €. Pour information, il faut savoir qu'une subvention de cet ordre couvre généralement un petit défraiement d'une carte téléphonique pour des appels vers les portables, quelques timbres pour des envois ou encore quelques photocopies. Certes c'est une somme très modique mais elle permet d'amortir le « gros » des démarches administratives nécessaires à la vie d'une association.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Raphaet DALI

Effectivement, il s'agit de nouvelles associations. Pour ma part, je n'aurais pas été gêné si les subventions étaient un peu plus élevées au démarrage quitte à ce qu'il y ait une supervision afin qu'il n'y ait pas d'erreurs de gestion et que nous ne regrettions pas ensuite notre aide d'une manière ou d'une autre. En effet, lorsqu'on voit certains budgets alloués à d'autres associations, publiques ou privées, qui de loin sont assez énormes, je pense que le principe d'encourager ces nouvelles associations - car elles jouent un rôle très important surtout en ces temps de crise -, consiste à leur donner une chance.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*). Monsieur GUILLAUD-BATAILLE pour répondre.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Il existe des seuils qui sont prévus par la loi et nous devons avoir un contrôle effectif de l'argent public alloué. Par exemple, à partir de 23 000 €, il faut des comptes certifiés et jusqu'à 2 500 € - sans vous dire de bêtises sur le montant exact -, je crois que nous n'avons pas à demander les comptes précis concernant les dépenses. Cela dit, les associations concernées nous présentent toujours leur budget et nous connaissons très bien leurs dépenses. Il n'y a donc pas d'opacité sur ce point. Par ailleurs, nous sommes aussi dans un processus et dans un relationnel entre la Municipalité et cette association. De plus, il est bon d'y aller petit à petit et de construire les choses car les associations qui touchent une grosse subvention d'un seul coup, parce qu'elles font un événement énorme qui souvent excède leur capacité de gestion, s'écroulent l'année d'après sous le poids engendré par cette première manifestation. Nous essayons donc vraiment de les accompagner et de les aider à faire des petits pas. Cependant, dans le cas d'un gros projet, nous avons mis en place des subventions au projet depuis maintenant deux ans, qui nous permet de répondre à des demandes particulières sur un événement particulier.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

C'est donc adopté à l'unanimité.

Nous arrivons maintenant à un sujet très important puisqu'il s'agit du projet de budget pour l'exercice 2013.

N°2012-078. BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2013**Jean-Marc NICOLLE**

Mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur la lecture du rapport que vous avez eu dans le dossier du Conseil. Je m'efforcerai juste de revenir rapidement sur les éléments que nous avons vus le mois dernier et sur le contexte dans lequel nous allons être amenés à délibérer pour le vote de ce budget 2013. Je ne reviendrai pas non plus sur la crise, ni sur les éléments de déficit ou encore sur le niveau d'inflation pris en compte dans le cadre de la loi de finances 2013, ainsi que les conséquences sur la vie des ménages et particulièrement sur celles des Kremlinois.

La question du redressement porte donc sur l'effort qui sera demandé aux collectivités tout

particulièrement en 2014 et en 2015, sachant que sur l'exercice 2013, l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement sera gelée, celle-ci ayant été reconduite dans le cadre des péréquations entre les collectivités. Il faut aussi noter une augmentation très significative des prélèvements supplémentaires par la péréquation horizontale - et au titre du FPIC -, puisque chaque année nous avons un doublement de l'abondement de nos collectivités et que le Kremlin-Bicêtre fait partie des villes qui contribuent au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) ; En revanche, la Ville est éligible au fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF).

Je passerai rapidement sur les dotations nationales (DGF, DSU et FSRIF) puisque vous les retrouverez dans le document budgétaire. S'agissant des taxes, il faut particulièrement tenir compte des droits de mutation qui, une nouvelle fois, seront peu élevés sur 2013. De fait, nous avons proposé une inscription budgétaire à hauteur de 600 000 €, ce qui constitue un fléchissement par rapport à 2012.

Concernant les participations de la CAF, du Conseil général du Val-de-Marne et du Conseil régional d'Ile-de-France, elles sont supérieures au niveau de l'inflation, puisque nous avons une bonne politique contractuelle avec l'ensemble des organismes et des collectivités qui maintiennent leur soutien auprès de la Ville.

Pour les produits de services et les domaines, si vous voyez une augmentation de 6 %, c'est tout simplement parce qu'il s'agit de la prise en compte en année pleine du rattachement de la caisse des écoles, tant en dépenses qu'en recettes dans le budget de la ville. Etant donné que nous sommes sur les recettes, il s'agit du premier trimestre qui n'était pas pris en compte sur l'exercice 2012. Par ailleurs, les produits de service vous seront proposés plus tard au cours de cette séance pour une augmentation de 2 %, comme nous le faisons chaque année.

Quant aux 4 337 117 € de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre, il s'agit des reversements liés au pacte financier fiscal et social. En deux mots, il s'agit des retours de la contribution économique des entreprises sur le territoire du Val de Bièvre et plus particulièrement sur celui du Kremlin-Bicêtre.

Enfin sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et le foncier non bâti, nous avons une augmentation de 3 % du produit. Cela n'est pas lié à une augmentation des taux, comme nous l'avions proposé lors du débat d'orientations budgétaires, mais à une augmentation physique de nos bases et de la prise en compte de l'inflation au niveau des bases décidées par le Parlement à hauteur de 1.8 %.

En ce qui concerne les dotations générales, la dotation globale de fonctionnement connaît un fléchissement lié à l'écrêtement sur la dotation nationale de péréquation. Ce dispositif mis en place depuis maintenant trois à quatre ans permet d'abonder tout particulièrement la dotation de solidarité urbaine puisque la dotation nationale a augmenté de 120 millions d'euros. C'est donc grâce à cet écrêtement que l'Etat peut augmenter la dotation de solidarité urbaine. Pour autant, nous n'envisageons pas d'augmentation de notre dotation de solidarité urbaine au regard de nos caractéristiques puisque comme vous pouvez le constater sur le FSRIF, nous constatons un fléchissement de 10 % de cette dotation. Cela est lié particulièrement aux caractéristiques du Kremlin-Bicêtre qui a connu une progression de ses bases fiscales par l'arrivée de nouveaux contributeurs économiques tels que le centre d'affaires et le centre commercial Okabé. De plus, c'est aussi une comparaison au regard du nombre de logements sociaux et des revenus moyens par rapport à la moyenne régionale. Au final, nous aurons sur l'ensemble une légère baisse de 2 % de ces trois composantes de nos recettes.

S'agissant des orientations pour le budget 2013, la Ville a fait un choix ambitieux de service public pour répondre particulièrement aux besoins des Kremlinois. Ce choix est encore à conforter, à plus forte raison dans une période de crise, pour être au plus près de ceux qui la vivent au quotidien et ceux en difficulté. Nous mettrons donc tout particulièrement en œuvre des actions qui se déclinent

suite à l'analyse des besoins sociaux qui a été réalisée sur l'exercice 2012, que ce soit au profit de la jeunesse, des personnes âgées ou encore de l'éducation. Beaucoup d'actions seront poursuivies et renforcées avec des modifications dans certaines pratiques professionnelles pour réorienter nos actions de manière à pouvoir toucher le plus grand nombre. Enfin, comme tous les ans, la maîtrise budgétaire est bien assurée puisque nous gérons avec une grande attention les deniers publics.

Le budget 2013 sera présenté avec une légère augmentation de + 2.4 % par rapport au budget 2012, soit un montant de 34 900 733 € en section de fonctionnement. D'autre part, vous pouvez constater que l'ensemble de nos services s'organisent en régie et que la structure de la dépense de fonctionnement est essentiellement composée de la masse salariale (pour 61 %). En effet, en ce qui concerne les charges à caractère général, là où certaines villes font le choix de faire appel à des entreprises privées, la Ville n'a recours à des prestations extérieures que pour 21 %.

Quant à la section d'investissement, elle sera proposée avec une augmentation de 7.8 % par rapport à 2012. Ainsi, le montant pour 2013 sera de 8 907 214 €.

Concernant la structure de nos emprunts, notre stock de dettes est légèrement supérieur à 32 600 000 €. Il est en baisse depuis 2001, sachant que le taux moyen des emprunts de la ville est de 3.35 %. De plus, nous avons fait le choix ces dernières années d'emprunts taux fixes, ce qui consolide les perspectives financières pour la Ville et ne lui fait pas prendre de risques si les marchés financiers s'orientaient vers une augmentation des taux. En effet, depuis quelques années, nous connaissons des taux particulièrement avantageux pour les collectivités territoriales. A ce titre, il faut savoir que la ville du Kremlin-Bicêtre n'a pas d'emprunts toxiques et qu'elle n'a jamais fait le choix de ce type d'emprunts. Par conséquent, la Ville n'encourt pas de risques de ce type dans son budget.

En termes de budget, j'ai indiqué tout à l'heure le caractère social des dépenses de fonctionnement. Il est transversal dans toutes nos actions au quotidien, avec une attention toute particulière en 2013. En termes d'investissement, nous poursuivons et achèverons la médiathèque, non pas par rapport à la construction du bâtiment en lui-même, mais par l'achèvement du fonds d'acquisition de nouveaux supports pour son bon fonctionnement. Nous poursuivons également les travaux pour l'accueil unique des citoyens dans le cadre de la démarche de qualité. De plus, nous proposons un nouveau dispositif que nous souhaitons tester sur l'exercice 2013 avec la création d'une micro-crèche. Il s'agit d'une structure plus souple que la crèche collective. Elle nous permettra de répondre à des demandes supplémentaires. Nous avons développé notre mode de garde avec deux crèches départementales et des structures municipales (crèches collectives et familiales, une crèche parentale ainsi que deux haltes garderies). Malgré ces efforts considérables, nous n'arrivons pas à satisfaire l'ensemble des demandes, aussi, nous testerons cette nouvelle approche en matière de mode de garde grâce à cette micro-crèche.

Pour ce qui est de la préservation des espaces publics, ce sont des crédits que vous avez pu voir dans le budget. Ils permettront de requalifier certains espaces extérieurs. Le lieu n'est pas encore choisi et nous attendons encore de voir les priorités qui s'en dégageront. Nous vous proposerons alors des projets d'aménagement au cours de l'exercice 2013. Toutefois, vous avez d'ores et déjà pu voir dans le budget la réalisation d'un city-parc, qui devrait être installé sur la plaine de jeux du parc Pinel.

D'autre part, le renforcement de la politique jeunesse s'inscrit directement dans ce que j'ai indiqué tout à l'heure par rapport aux conséquences que nous tirons de l'analyse des besoins sociaux. Enfin, nous continuons le soutien aux personnes âgées avec le renforcement des dispositifs déjà mis en place, avec, cette année, la création d'un service supplémentaire des petits travaux en direction des seniors.

L'ensemble de ces orientations vous sont proposées sans augmentation de la fiscalité. Ainsi, il vous est proposé de reconduire la taxe d'habitation à un taux de 13.96 % et la taxe foncière à 23.2 %,

comme les années précédentes.

Au final, le budget de la Ville s'équilibre à 34 900 733 € en fonctionnement et à 8 907 214 € en investissement. Le budget total de la Ville est donc de 43 807 947 €.

Jean-Luc LAURENT

Merci, M. NICOLLE. Nous pouvons donc engager le débat sur ces propositions.

Jean-François BANBUCK

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, il n'aura échappé à personne que ces propositions sont évidemment dans la droite ligne des orientations tracées lors du dernier Conseil Municipal. Or, je crois qu'il ne faut pas aborder l'analyse du budget qui nous est proposé aujourd'hui sous l'angle de la bonne gestion ou des dépenses futiles ou inutiles, mais il s'agit de se demander avant tout dans quelle ville nous voulons vivre. Le projet de budget y répond clairement : dans une ville solidaire où toutes les générations, de la prime enfance aux plus âgés, sont assurées de bénéficier de prestations qui démontrent que pour la Majorité municipale, égalité et fraternité ne sont pas des vains mots.

Pour autant, cette volonté n'ignore pas les contraintes qui pèsent sur notre budget à travers le gel des dotations de l'Etat et la réforme du mécanisme de péréquation. Et s'il faut se féliciter de ce gel en 2013, puisque le sort qui nous était promis était une réduction plus drastique, nous ne pouvons ignorer que la politique européenne du Président de la République et de son Gouvernement, ne laisse guère de marge de manœuvre budgétaire.

Mais à cet égard, il faut dire et redire que, contrairement à l'Etat, acculé à emprunter pour financer ses dépenses courantes, les collectivités ont une obligation de strict équilibre, séparément pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. Alors, si certaines collectivités ont dérapé, je mets au défi les conseillers de l'opposition du Kremlin-Bicêtre de démontrer que notre Ville est mal gérée. En effet, son endettement est sain et dépourvu des produits toxiques auxquels quelques élus naïfs ont souscrit, victimes du miroir aux alouettes de taux d'intérêt très faibles.

La majorité communale municipale a fait une promesse : ne pas alourdir la pression fiscale. C'est un engagement de campagne électorale. Il est tenu et je crois qu'il faut s'en féliciter. Mais elle estime l'impôt nécessaire. L'impôt a la double vertu de modérer les écarts de richesse par l'effet d'une courbe de solidarité et de donner à chacun sa dignité de citoyen. Or ces dernières années, les déclarations démagogiques de baisses ou de suppressions des impôts, et les réformes fiscales, ont fait douter les Français et les dirigeants - y compris à gauche d'ailleurs -, du bien-fondé de l'impôt, alors qu'il est un des fondements de la solidarité nationale. C'est un acte d'appartenance à la nation (faut-il le rappeler en ces temps d'exil fiscal).

Il nous faut réaffirmer un régime homogène de fiscalisation des revenus sans l'avantage donné aujourd'hui aux revenus financiers sur les revenus du travail. Et oui, l'impôt est le premier outil de solidarité de notre république, elle-même garante de la justice sociale.

Je parle des recettes mais quid des dépenses ? Eh bien, il est effectivement toujours possible, voire facile ou démagogique, de critiquer tel ou tel chapitre. Mais je crois qu'il faut regarder l'essentiel. L'essentiel, c'est quoi ? La politique d'accueil des jeunes enfants pour permettre aux mères, souvent célibataires, d'exercer une vie professionnelle - par ailleurs souvent précaire - est-ce de la gabegie ? Les moyens donnés à l'école, tant maternelle qu'élémentaire, pour favoriser la formation de nos futurs citoyens, est-ce de la gabegie ? Les moyens alloués au secteur de la jeunesse durement frappée par le chômage, est-ce de la gabegie ? Permettre une vie sportive (et donc sociale) d'une grande vitalité, est-ce de la gabegie ? Les subventions versées à notre CCAS pour faire face aux situations de précarité de plus en plus nombreuses et de plus en plus criantes, est-ce de la gabegie ?

L'animation en direction des retraités souvent isolés, est-ce de la gabegie ? Non. Ces actions s'adressent à tous sans distinctions d'origine sociale. Elles constituent la mise en œuvre de nos valeurs républicaines au service d'une vie sociale riche, qui construit l'homme et l'accompagne tout au long de son existence dans le respect de l'autre.

Alors bien sûr, il y a une autre politique possible. C'est de considérer le Kremlinois, non pas comme un citoyen mais comme un consommateur ou un individu qui ne serait mu que par des considérations économiques. Mais alors, que devient l'objectif de partager un destin commun qui caractérise une nation ?

C'est donc animé par la conviction que ce budget répond complètement à ces valeurs républicaines, que le groupe MRC - PRG - apparentés, l'approuvera.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas entendu prononcer le mot gabegie par un élu concernant le budget du Kremlin-Bicêtre. Je n'ai jamais entendu parler de gabegie et je suis assez étonné que Monsieur BANBUCK se permette d'utiliser ce mot qui n'engage que lui.

Concernant le budget de 2013, je voudrais simplement dire que nous n'aurons pas de problèmes particuliers étant donné que la dotation globale de fonctionnement est reconduite pour l'année 2013. Mais la question qui va se poser est celle du désengagement de l'Etat pour les années 2014 et 2015 puisque nous savons qu'il y aura 750 millions d'euros en moins. Or il est vrai, Monsieur BANBUCK, que la Ville est bien gérée et que même si cela peut vous déplaire, nous pouvons cependant nous arrêter sur certains chapitres. J'en prendrais quelques-uns en exemple.

Par exemple, les « divers ». Je n'arrive pas très bien à comprendre ce que c'est car je vois 84 000 €. Je vois « autres frais divers » 135 000 €, qui du reste sont en diminution. Je vois « fêtes et cérémonies », qui augmentent de 80 000 €. Je vois les réceptions qui augmentent également alors que je pensais qu'elles étaient comprises dans les « fêtes et cérémonies ». Je vois aussi les frais de télécommunication qui augmentent. Ensuite, il y a effectivement des chapitres en hausse, comme celui des énergies, puisque l'électricité augmente énormément (de plus de 35 000 €), tout comme les frais de carburant ainsi que les fournitures et équipements. Là où je voulais en venir, M. BANBUCK, c'est que vous avez raison concernant tous les secteurs que vous avez abordés tout à l'heure, la Ville fait des efforts. Cela est normal car il est de son rôle que d'être au plus proche de ses concitoyens, et particulièrement dans les questions sociales ou encore de l'aide aux personnes. Cela est normal.

Après, comme je l'avais déjà évoqué lors du dernier Conseil Municipal, en période de crise, il est peut-être souhaitable de voir là où, sans que cela gêne, nous pouvons intervenir et peut-être économiser de-ci et de-là car les petits ruisseaux font de grandes rivières. Et cela pourrait aussi être un plus pour nos concitoyens. Donc sans être critique puisqu'il est vrai que ce budget est équilibré, je peux toutefois considérer par exemple que sur la question des énergies, nous pourrions peut-être travailler sur un grand plan local d'économies d'énergie - et pas que sur les énergies du reste - et essayer de concevoir les propositions de l'opposition non pas comme des attaques mais comme allant dans le sens de l'intérêt général de nos concitoyens. En effet, c'est l'argent des impôts, c'est l'argent des contribuables et il est normal Monsieur BANBUCK que nous ayons nous aussi notre mot à dire, même si cela vous gêne.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme je l'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires, je n'étais pas d'accord et je ne suis toujours pas d'accord avec vos orientations budgétaires. Arrive maintenant le budget et comme chacun le sait, c'est l'acte majeur de toute politique publique. C'est un marqueur originel. Et donc, me situant clairement dans l'opposition, je ne peux pas approuver votre projet de budget.

En effet, je pense qu'il est possible de faire mieux avec moins d'argent, de chasser les gaspillages partout où nous pouvons le faire et de faire des économies. Car comme l'a dit Monsieur CHAPPELLIER, nous pensons qu'il y a des gisements d'économies à faire dans beaucoup de domaines, comme sur les réceptions, les voitures ou encore les dépenses énergétiques, dépenses qui croissent ce qui est tout de même assez étonnant. Donc je ne voterai pas ce budget, car je pense que nous pouvons faire mieux avec moins d'argent et avoir des services publics de qualité. Je vous remercie.

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs. Je ne voterai pas non plus ce budget. De plus, je vous ai trouvé beaucoup plus convainquant lors de la présentation du budget 2011 pour 2012. En effet, j'ai trouvé Monsieur BANBUCK plus convaincant l'an dernier que cette année. Il n'a pas l'air très motivé pour ce budget. Concrètement, je trouve que l'endettement de 32 millions, soit 80 % du budget de la Ville, est assez conséquent car ces prêts sont sur douze ans et demi. Or, d'après le CNFPT, la moyenne d'endettement des communes est d'environ huit à neuf ans. Aussi, si nous sommes aux manettes en 2014, les dépenses seront faites autrement et sur d'autres orientations.

Jean-Luc LAURENT

Eh bien il y a du volontarisme !

Jacques POIRSON

Il en faut. Il faut une opposition. C'est la démocratie, vous le savez ! Merci.

Raphaet DALI

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, je voudrais remercier vivement Monsieur NICOLLE pour avoir eu l'extrême délicatesse, cette fois-ci, d'avoir évité la charge habituelle au niveau des gouvernants qui ont précédé au sujet de leur gestion économique et financière. Je voudrais aussi remercier Monsieur BANBUCK pour cette délicatesse.

Bien-sûr, Monsieur NICOLLE, je ne vous choquerais sûrement pas en vous disant que nous allons voter contre ce budget, non pas parce qu'il y a des gros soucis d'organisation ou de gestion, mais parce que nous n'avons pas participé à son élaboration. Mais c'est la démocratie locale qui l'oblige. Ceci dit, concernant les différentes rubriques qui le composent, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, il est effectivement très difficile de critiquer les grands axes car il faut assurer ce qui existe et, dans l'ensemble, nous n'avons pas d'éléments à charge particulière sur les grandes lignes, à part certains détails ou certaines formes de rubriques qui ont déjà été signalées par les collègues qui m'ont précédé.

Par contre, ce qui nous importe aujourd'hui, c'est l'avenir. En effet, vous savez que lorsqu'on gère une ville, on doit penser et avoir une marge de manœuvre sur dix ans et plus. Et comme repère, je me retourne sur les budgets d'investissement. Vous n'êtes pas sans ignorer que les apports financiers sont constitués, comme l'a souligné Monsieur NICOLLE, par les dotations. Or j'aimerais bien que vous me donniez une idée de ces dotations sur dix ou quinze ans et les différentes hypothèses possibles pour les prochaines années à venir, et par conséquent, quelle attitude la Municipalité aura à prendre pour pouvoir assurer les éventuelles problématiques posées par ces problèmes de dotations.

D'autre part, il y a aussi la question des emprunts. Là aussi - puisque ces emprunts sont là pour constituer des recettes au niveau du fonctionnement mais également des investissements -, ces apports sont-ils sûrs et solides ou risquent-ils d'être fragiles d'ici cinq ou six ans, compte tenu de l'importance de la crise, sachant que c'est une crise exceptionnelle qui n'est pas encore terminée ? Donc nous devons faire des projections.

Concernant les revenus des taxes qui permettent donc à la Municipalité de pouvoir gérer la Ville, là aussi, nous voudrions savoir l'évolution possible compte tenu de cet apport. Par ailleurs, je n'ai rien à dire concernant les revenus fonciers immobiliers car là aussi, je pense que ces éléments peuvent être intéressants en matière de recettes, compte tenu des plans qui ont été faits par la Mairie auparavant.

Donc au vu de tous ces éléments qui posent des questions d'avenir, je vous invite à regarder avec moi les dépenses programmées dans la rubrique « investissements ». Concernant le CTM Marcel Sembat, il n'y a rien à dire. Pour ce qui est de la participation pour surcharge foncière, des travaux des espaces extérieurs Bergonié, du réaménagement de l'Hôtel de Ville, de la réhabilitation de l'avenue Lacroix, et du réaménagement du 10 place Jean Jaurès, ce sont certes des travaux d'embellissement probablement nécessaires, mais ont-ils toute leur place dans le contexte actuel ? Bref, sur toutes ces dépenses, qui sont des projections sur l'avenir, je trouve que certaines ont trait davantage à des travaux d'embellissement, et ne contribuent pas à résoudre les problèmes essentiels qui se posent aujourd'hui, et encore peut-être demain pour quelque temps. Autrement dit, le problème de manque de crèches pour l'enfance, les problèmes familiaux, celui des familles monoparentales ou bien du chômage et de l'emploi pour la jeunesse. Sur ce point, peut-être faudrait-il créer des centres de micro-entreprises ou des centres de réflexion pour les jeunes créateurs d'emplois ou encore des incubateurs. Pour les adultes, vous voyez actuellement que certaines entreprises ferment et que des personnes perdent leur emploi. Tout cela, ce sont des éléments qui nous rattrapent déjà aujourd'hui et qui vont nous rattraper demain.

Il faut aussi tenir compte du problème des personnes âgées où de gros efforts sont faits par la Ville et que tout le monde reconnaît. Je le reconnais moi-même et je dis que c'est une bonne chose. Cependant, là aussi, nous aurons des problèmes car j'ai entendu dire qu'on allait revoir la constitution pour une nouvelle réforme des retraites. La première a déjà été contestée d'une façon extraordinaire, mais elle a été faite de façon réaliste. Or là, on pense déjà à une nouvelle réforme des retraites pour « serrer la vis ». Bref, d'après les différents échos, toutes les personnes de tendances différentes ont accepté le principe qu'il fallait effectivement une réforme des retraites, bien qu'elle soit vraiment douloureuse pour tout le monde. Mais nous n'allons pas revenir là-dessus. Donc voilà ce que je voulais dire. Je vous remercie.

Alain DESMAREST

Quelques mots sur cet acte important que représente le vote du budget pour notre commune. Concernant le groupe Décidons Ensemble, nous voterons pour ce budget parce qu'il nous semble que les orientations proposées relèvent d'une gestion maîtrisée qui nous convient. En effet, nous avons à la fois une gestion prudentielle et en même temps, nous avons une gestion qui réalise. Et ça, malgré la crise, ce qui n'est pas si facile que cela à réaliser. Dans le même temps, nous maintenons une politique sociale protectrice, comme l'a expliqué Monsieur NICOLLE. Donc voilà pourquoi ce budget nous convient.

Il permet en effet le développement des activités sociales. A ce titre, nous avons noté en particulier le renforcement des moyens pour le CCAS. De plus, il permet en même temps l'investissement parce que contrairement à nos collègues de l'opposition de Droite, je me félicite que nous continuions à avoir de nouveau de l'investissement tout à fait intéressant. En effet, il ne s'agit pas d'investir pour investir mais d'investir pour répondre à des besoins de la population. Et en l'occurrence, le fait de continuer à le faire est important. Sans vouloir tout citer à nouveau, je pense que nous avons par exemple besoin de réhabiliter le CTM, tout comme de faire les travaux des espaces extérieurs de Bergonié. Je ne sais pas si vous y allez souvent mais je pense que cela ne sera pas du luxe. Quant à la création d'une micro-crèche, je ne reviendrai pas dessus car Monsieur NICOLLE a expliqué combien aujourd'hui, malgré les efforts conjugués du Département et de la Ville, la question des modes de garde était une question prégnante pour les familles. Je pense aussi au city stade ou à l'aménagement d'un square.

Donc nous continuons avec un haut niveau d'investissements, même si on peut peut-être regretter que le taux d'endettement reste assez important. Ceci étant, je voudrais rappeler que cela fait déjà quelques années que nous continuons à payer une dette du passé qui était à un niveau colossal. Et cela ne s'efface pas d'un coup de gomme ! En tous cas, contrairement à ce que dit l'opposition, le niveau d'endettement baisse. Par ailleurs, nous apprécions aussi qu'il y ait une prévision prudentielle en matière de droits de mutation. Et je crois que nous avons intérêt à le faire car les chiffres actuels ne sont pas bons. Déjà pour 2012, nous ne réaliserons pas pour le Département les prévisions qui étaient déjà des prévisions prudentielles. Je crois donc qu'il nous faut être plus que prudent pour l'année 2013.

D'autre part, nous apprécions également le fait que nous n'augmentons pas les taux d'imposition, même si par le biais des bases, les impôts locaux restent élevés au Kremlin-Bicêtre et qu'ils progressent. Voilà pour notre prise de position.

Toutefois, nous ne partageons pas les commentaires qui sont faits sur l'environnement et les questions de politique nationale. En effet, même si rien n'a été dit sur l'opposition de Droite, et même si j'aurais préféré ne rien en dire, je constate cependant que, dans ce qui nous est proposé pour les collectivités locales, le changement, ce n'est pas pour maintenant car nous avons la même situation que précédemment, avec des inquiétudes pour 2014 et 2015. Aussi, nous ne partageons pas par exemple le propos qui consistent à dire que les collectivités locales et territoriales prennent leur part à l'effort global, par la stabilisation de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat, afin de mener à bien l'objectif global de redressement des finances publiques.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur cette question car j'entendais Monsieur BANBUCK dire que le soutien du Gouvernement à la politique européenne n'était pas de bon augure, ce que je partage complètement. De plus, je voudrais aussi dire que le dogme n'a pas changé. C'est le même ! Tout comme la règle d'or et la diminution de la dépense publique. Comme si la dépense publique était responsable de la crise. On a trouvé là un moyen facile d'accuser la dépense publique et en particulier les collectivités. J'entendais d'ailleurs ce matin les débats à la radio mais si on suit les débats d'un certain nombre de « spécialistes », de médias, de journalistes et de politiques, ce seront bientôt les collectivités locales qui seront responsables de la crise. Or je suis désolé mais ce n'est pas la dépense publique qui a créé la crise. C'est faux et archifaux. Ce sont les placements financiers. Car à force de spéculer, nous sommes arrivés à une contraction des marchés et à des difficultés financières. Et aujourd'hui, il est un peu facile de dire que nous allons pouvoir nous en sortir, alors que les profits continuent de gonfler - en particulier celui des banques -, que la spéculation se poursuit, que les patrons du CAC 40 s'accordent joyeusement 10 % d'augmentation des salaires, alors que nous venons d'avoir une augmentation de 0.3 % du SMIC. Je trouve qu'il est donc un peu facile d'accuser les collectivités.

De plus, c'est une erreur profonde. Pourquoi ? Parce que la rétractation de la dépense publique est une mauvaise solution. C'est une mauvaise solution car en même temps, cela va mettre en cause la relance économique. En effet, comme vous le savez, 70 % de l'investissement public est généré par les collectivités locales. Or il faut aujourd'hui nous féliciter que nous puissions encore investir car qu'y a-t-il derrière l'investissement ? Il y a la relance économique. Il y a le fonctionnement de notre économie. L'année dernière par exemple, les travaux que nous avons réalisés dans plus de 80 collèges du département l'été dernier ont fait travailler 70 entreprises, dont 40 du Val-de-Marne ! Or si demain le département ne peut plus investir, que se passera-t-il ? Ce n'est pas comme cela que nous allons relancer l'économie. C'est pour cela que nous ne partageons pas cette politique ni les choix faits sur le plan national.

Mais en même temps il faut faire attention car en attaquant les collectivités locales, on met aussi en cause leur rôle de cohésion sociale. Car les politiques sociales, dont nous nous félicitons, avec l'augmentation des crédits pour le CCAS par exemple, ou encore l'action conjuguée des communes et des départements, représentent le socle de la cohésion sociale. Et si demain, les collectivités locales ne peuvent plus mener ces politiques - qui d'ailleurs leur ont été confiées pour une bonne part par délégation de l'Etat -, cette cohésion sociale risque d'être mise à mal. Donc à tout point de vue, nous pensons que la dépense des collectivités est une dépense utile. Certes, il peut parfois y avoir des dépenses inutiles et des erreurs, mais globalement, la dépense des collectivités territoriales est une dépense utile. Pourquoi ? Parce que c'est une dépense qui répond aux besoins de la population. En effet, lorsque nous parlons de crèches tout à l'heure, de jeunesse, de city stade ou du CCAS, cela répond à des besoins.

Autre chose, derrière le fait d'accuser les collectivités locales et les dépenses publiques, il y a des visées libérales. Car les marchés publics intéressent bien le privé, et les organismes financiers et les grandes entreprises aimeraient bien récupérer ces marchés énormes. En effet, tout est intéressant dans ce que font les collectivités locales et dans la dépense publique. Aussi bien la santé que la protection sociale, que les transports ou la restauration. Par exemple, dans les collèges du Département, nous réalisons 4 millions de repas par an. Vous voyez un peu ce que cela représente pour des sociétés comme Avenance. D'ailleurs, les Hauts-de-Seine ont décidé de leur confier totalement les marchés de la restauration. Et à ce que je crois savoir, ce n'est pas un département de Gauche. Et faire le choix du public, c'est aussi le choix du Département. En attaquant les collectivités locales et la dépense publique, et en demandant aux collectivités locales de se serrer la ceinture, il s'agit de récupérer ces marchés car nous sommes dans une économie libérale.

Enfin, dernière chose, je souscrirais pleinement à l'effort qui est demandé dans notre Pays si je ne constatais pas dans le même temps que la bulle spéculative et les profits continuaient de gonfler. Aussi, le jour où les richesses créées iront à la recherche, à l'investissement et au développement des investissements - car le pacte de compétitivité n'est ni plus ni moins que le transfert de 20 milliards des salaires vers les entreprises et donc le capital -... et à chaque fois que des efforts ont été faits pour diminuer les charges des entreprises, je vous mets au défi de me montrer les résultats, et de savoir combien d'emplois ont été créés et comment cela a relancé l'économie. Zéro. Tout cela va à l'augmentation des profits et des dividendes des actionnaires. Donc, si nous souscrivons complètement au budget, nous ne souscrivons pas à l'analyse qui est faite de la situation de crise et des commentaires qui découlent de la politique gouvernementale.

Bernard CHAPPELLIER

Je partage totalement ce que vient de dire M. DESMAREST. Aussi, pour répondre à l'opposition de droite, j'entendais dire (à droite), que le chômage, c'étaient les immigrés et que la dette, c'étaient les collectivités locales. Du coup, je ne suis pas trop étonné de cette position. Pour autant, le problème de la situation économique de notre Pays qui va retomber sur les budgets des communes, est dû effectivement à la gestion catastrophique de la France pendant plusieurs années avec le doublement de la dette nationale. Il ne faut pas l'oublier. Et même si on peut changer de gouvernement, la dette reste. Ensuite, comment fait-on ? Le problème, c'est qu'à Gauche, nous avons voté pour le changement et pour la redistribution. Or nous voyons que cette redistribution ne se fait pas exactement dans le sens que nous voulions. En effet, vingt milliards dans le pacte de compétitivité, sans conditions. Par ailleurs, il faut savoir que Mittal va par exemple toucher 40 millions d'euros. Je ne sais pas si l'aide aux entreprises, c'est vraiment cela. Aussi, je pense que la question qui va se poser est effectivement de savoir ce que va faire la Gauche du pouvoir qu'elle a acquis avec d'autres partis de gauche, y compris les écologistes.

Certes, il y a quand même une petite étincelle puisque je disais tout à l'heure que, pour 2013, la dotation globale de fonctionnement est reconduite et qu'elle est même en augmentation de 0.2 %, soit environ 119 millions d'euros en plus à redistribuer pour 2013. C'est quand même mieux que les deux milliards de prélèvements sur la dotation globale de fonctionnement en moins pour les communes proposé par le gouvernement de droite de Sarkozy. Donc même si je ne suis pas complètement satisfait ni content de ce qui se passe sur la politique gouvernementale et sur la question de la redistribution, je pense que c'est quand même mieux que la politique qui a été menée à droite pendant plusieurs années.

Aussi, comme je l'avais indiqué lors de mon entrée en fonction, j'avais précisé que je restais dans une démarche d'opposition constructive car, malgré mes remarques, je pense que c'est aussi le rôle de l'opposition d'intervenir pour poser des questions, même si elle est à gauche. C'est ce que j'ai fait. Malgré tout, je considère que ce budget est un budget de solidarité qui va dans le sens du social. Par conséquent, je le voterai donc au nom du groupe EELV.

Jean-François BANBUCK

Je me suis senti quelque peu interpellé par M. CHAPPELLIER. Tout d'abord, je considère que toutes les opinions sont respectables. Pour autant, toutes les manières de débattre démocratiquement ne se valent pas. Or, moi, je ne pratique pas le procès d'intention. Effectivement, j'ai utilisé le mot « gabegie ». Mais je n'ai cité personne ! Et pourquoi ai-je cité ce mot-là ? Parce que je ne suis pas dans une bulle kremlinoise. De plus, je sais très bien ce qui est dit des dépenses publiques. D'ailleurs, j'ai encore lu un hebdomadaire ce week-end qui titrait en première page « les folles dépenses de nos élus ». Je n'ai pas rêvé ! Et puis, au-delà des cercles de droite, on voit aussi des cercles européens. Car si on s'intéresse un tout petit peu à ce qui se dit et s'écrit sur la dépense publique, on voit bien que nous sommes dans une œuvre de « délégitimation » organisée, structurée et très combative. Donc je revendique effectivement le terme que j'ai utilisé. Par ailleurs, M. CHAPPELLIER, je ne suis pas gêné par ce que vous dites. Car si tel était le cas, cela voudrait dire que mes convictions sont bien faibles. Or, pour moi, elles sont très affirmées. Donc, nous ne sommes pas d'accord, dont acte. Vous avez toute votre place ici mais vous ne me gênez pas.

Bernard CHAPPELLIER

La place que j'ai, je l'ai obtenue grâce aux électeurs.

Jean-François BANBUCK

Moi aussi.

Jean-Luc LAURENT

M. POIRSON. Je suis dans le traitement égal. Nous ne sommes donc plus dans les interventions de fond mais sur les explications de vote, ceci afin de rester dans la cohérence du règlement intérieur lorsqu'il y a une deuxième intervention.

Jacques POIRSON

De plus, c'est vous qui êtes responsable de la sécurité de ce Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT

C'est la police de l'assemblée mais au sens non sécuritaire ! Peut-être plus « policée ».

Jacques POIRSON

Justement police dans le bon sens du terme. Et c'est vrai que M. CHAPPELLIER nous a regardé en disant que la droite a dit que les immigrés sont la cause de... Or nous n'avons rien dit du tout. Certes, nous représentons la droite mais nous n'avons pas du tout employé ces termes-là ce soir. De plus, comme nous discutons du budget de la Ville, M. le Maire aurait pu dire « arrêtez vos propos », tout simplement.

Raphaet DALI

Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qu'a dit M. CHAPPELLIER et je partage entièrement la déclaration de M. BANBUCK car il n'a cité personne et a parlé de façon globale. S'agissant des propos de M. DESMAREST, je suis d'accord avec lui sur un grand nombre de points. En effet, il n'est pas question de réduire le rôle des collectivités territoriales car il est très important. Au contraire, il faut leur donner plus d'importance, plus de prérogatives et plus de responsabilités dans le cadre de la décentralisation. Il faut aussi leur donner plus de moyens mais également plus de contrôle dans la gestion des priorités. C'est uniquement une question de priorités car c'est une période de crise. En temps normal, tout ce que vous dites M. DESMAREST est tout à fait réaliste et vrai. Or nous sommes en guerre. Car, dans une crise, les « égouts remontent », c'est-à-dire les problèmes et les points faibles. A l'origine, vous avez raison s'agissant du système financier, mais ensuite les défaillances structurelles remontent à la surface et nous subissons ce problème-là. Nous ne sommes pas dans une période normale. Nous sommes en temps de guerre économique pour la bataille de la survie financière, afin de réduire le chômage et de renforcer l'économie, etc.

Jean-Luc LAURENT

Je vais maintenant donner la parole à M. NICOLLE pour répondre aux intervenants.

Jean-Marc NICOLLE

Nous pouvons partager un certain nombre de choses sur les propos de M. DESMAREST sur la situation et je ne vais pas refaire le débat que nous avons déjà eu le mois dernier lors des orientations budgétaires. Cependant, nous pouvons convenir qu'en l'absence significative de réformes profondes du système bancaire et monétaire européen, la dette a aujourd'hui le mérite d'être malgré tout contenue, même si les choses commencent à bouger. Ensuite, sur la question de la dette, je partage l'idée - que nous avons d'ailleurs prouvée dans le document que vous aviez sur les orientations budgétaires -, que la question de la règle d'or des 3 % conduit mécaniquement à un déficit budgétaire de toute façon. Mais ce n'est pas l'équilibre. Ensuite, je pense que la question est de savoir pour quel type d'investissement. De plus, comme le disait M. DESMAREST, il y a effectivement des dépenses qui préparent l'avenir. Et elles sont nécessaires. Aussi, nous constatons qu'il y a eu une aggravation très significative du déficit public les années précédentes. Mais ce déficit public consistait surtout à sauver le système bancaire, sur lequel effectivement nous pouvons nous poser des questions car nous sommes dans une crise de la spéculation. Mais n'oublions pas non plus que dans le même temps, le gouvernement précédent a diminué les recettes fiscales dans le budget de l'Etat et a emprunté pour pouvoir assurer des dépenses de fonctionnement et payer les salaires des fonctionnaires. C'est aussi la réalité. Ce n'est pas de la bonne gestion. En tout cas, ce n'est pas une utilisation vertueuse de l'emprunt. L'emprunt doit permettre de pouvoir réaliser de grands investissements dont nous avons besoin et dont le Pays a besoin pour préparer l'avenir.

S'agissant de notre budget, nous pouvons certes avoir des appréciations différentes les uns des autres, mais par rapport à ce qui était annoncé par le gouvernement précédent, avec une baisse des dotations d'un milliard d'euros dès l'exercice 2013, le pouvoir actuel a tout de même reconduit le gel des dotations en direction des collectivités dans le cadre de sa politique. De fait, pour 2013, nous sommes dans une situation d'affaiblissement. Alors oui, il y a une crainte pour 2014 et 2015. Mais durant l'année 2013, il y aura une discussion sur le pacte de solidarité avec les collectivités locales. De plus, nous suivrons avec attention les décisions qui seront réellement prises avec beaucoup de prudence au regard de la conjoncture économique et de la croissance car nous pouvons aussi nous demander si les 3 % de déficit seront vraiment réalisés.

D'autre part, M. DALI a raison : il faut préparer l'avenir. Or un budget se voit toujours en dynamique et se prépare toujours en regardant de l'avant. C'est ce que nous essayons de faire, comme toutes ces dernières années, lorsque nous avons des fléchissements en matière de recettes. De plus, elles sont moins conséquentes cette année par rapport à ce que j'ai indiqué. Mais un budget ne repose pas uniquement sur la question des dotations en provenance de l'Etat.

Un budget se réalise grâce aux dynamiques de recettes que nous pouvons créer nous même. C'est la raison pour laquelle le projet d'Okabé a aussi été très important pour pouvoir assurer un grand équipement culturel tel que la médiathèque. D'autre part, le travail réalisé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération pour promouvoir le territoire contribue à générer des recettes supplémentaires. Je vous invite d'ailleurs à regarder les 167 000 € que nous avons inscrits dans la décision budgétaire modificative en début de séance.

Mais un budget en matière de recettes, ce sont aussi les économies que nous pouvons réaliser, la mutualisation ou encore les marchés publics. C'est ce que nous faisons au quotidien. C'est aussi la recherche d'économies, soit sur le patrimoine, soit sur la gestion d'un certain nombre de fluides. La Ville est donc engagée. D'autre part, nous sommes dans une Communauté d'Agglomération qui a vocation à mutualiser ses dépenses. Celle-ci s'est aussi engagée dans un plan climat. En effet, nous n'allons pas faire un plan climat à l'échelle de la Ville ! Cela serait aberrant ! A ce titre, la Communauté d'Agglomération lance un dispositif dans le cadre de subventions européennes. Il s'agit du dispositif « Eléna ». Il permettra de pouvoir obtenir des subventions pour mener justement à bien des politiques de maîtrise des dépenses sur les fluides et tout ce qui concerne les travaux en matière énergétique. En outre, je tiens à souligner que la Communauté d'Agglomération fait partie des établissements publics qui ont souscrit au capital de la SEM Energie qui a été créée par la région Ile-de-France. Cette société aura vocation à financer des travaux en matière de maîtrise d'énergie. Aussi, comme nous sommes dans la Communauté d'Agglomération, nous n'allons pas recréer quelque chose à l'échelle du Kremlin-Bicêtre.

Sur la question des travaux du patrimoine qui ont été listés par M. DALI, ceux-ci vont nous permettre de libérer des loyers que la ville paye aujourd'hui et qui pèsent dans le budget municipal. C'est donc de la recherche d'économies qui permet aussi de pouvoir assurer des baisses potentielles de recettes. Pour autant, même si nous parlons de gel, avec la baisse des dotations, il n'en demeure pas moins que nous présentons un budget de fonctionnement en hausse de 2.4 % et un budget d'investissement en hausse de 7.8 %. Donc effectivement, M. DESMAREST a raison de dire que nous présentons un budget ambitieux dans ce contexte de crise. Et notre collectivité va aussi jouer et tenir son rôle dans cette dynamique de recherche de croissance.

S'agissant de la question des « divers » soulevés par M. CHAPPELLIER. Oui, comme dans tout budget, il existe quelques lignes de ce type car nous sommes dans un budget prévisionnel et nous avons un peu de mal à pouvoir provisionner toutes les recettes. Aussi, même si les 84 000 € et les 137 000 € représentent beaucoup d'argent, rapportés au budget, je pense qu'il faut tout de même garder les proportions en tête. Sur le poste « fêtes et cérémonies » qui augmente de 80 000 €, il y a entre autre le festival Russenko. Par ailleurs, si vous regardez sous cet angle, il faut aussi regarder les recettes. Or celles-ci augmentent de manière significative par les recherches de subventions. Par conséquent, nous n'aurons pas 80 000 € nets sur cette ligne.

Ensuite, si la Ville présente son budget de manière offensive en matière d'investissements au regard de ses besoins, je vous rappelle qu'il n'est pas question d'emprunter quel que soit le contexte. A ce titre, je souligne juste que nous emprunterons moins en 2013 que le remboursement du capital. C'est ce qui est indiqué dans le rapport. En effet, si nous réalisons la totalité de l'emprunt par rapport à sa nécessité de mobilisation au regard des travaux que nous réaliserons réellement sur 2013, nous serons à un niveau inférieur à celui du remboursement du capital. Donc l'engagement pris devant les Kremlinois de diminuer la dette se poursuit. Mais il ne se poursuit pas sans objectif ni sans regarder les besoins auxquels la Ville doit satisfaire.

Enfin, je terminerai en vous citant les mêmes chiffres à méditer que ceux de l'année dernière. Ils sont à la page 4 du document budgétaire. Vous avez tous les éléments de comparaison par rapport à la strate de notre Commune au niveau national, sachant que l'Ile-de-France est la région la plus riche au niveau européen, mais qu'elle concentre les plus grandes inégalités.

Aussi, en comparaison avec l'ensemble des communes de même strate, les dépenses réelles de fonctionnement du Kremlin-Bicêtre sont de 1 240 € par habitant, alors qu'elles sont de 1 221 € au niveau national. Nos produits d'imposition directe sont de 667 € pour 570 € au niveau national. Enfin, les recettes de fonctionnement sont de 1 234 €, contre 1 445 € à l'échelle nationale. Quant à l'encours de la dette par rapport à la population, au regard des investissements importants que nous menons, la Ville est à 1 210 €, contre 1 051 € au niveau national, avec un coefficient de mobilisation fiscale inférieur à 1 (0.8). Ces chiffres sont donc très intéressants car ils permettent vraiment de nous comparer de manière transparente sans jugement de valeur politique car il s'agit uniquement de ratios financiers qui servent à vérifier la gestion financière de la Ville.

Pour terminer, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes qui sont intervenus car il est tout à fait légitime que l'opposition fasse son travail, même si j'avais réussi à mieux convaincre certaines années car certains s'étaient abstenus. Permettez-moi aussi de remercier l'ensemble des élus car si la Ville est bien gérée et si les dépenses sont maîtrisées, c'est aussi grâce au travail au quotidien de l'ensemble des élus qui sont en délégation sur chacun de leur secteur. Ce budget est donc l'occasion de les remercier pour ce travail et cette rigueur qu'ils ont au quotidien. Enfin, je terminerai en remerciant la Direction Générale, et particulièrement Mme POIROT et son service, pour la qualité de leur travail au quotidien. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Merci M. NICOLLE. Compte-tenu de l'heure avancée et du débat important qui a eu lieu, je ne ferai pas de nouvelle intervention m'étant déjà exprimé le mois dernier lors du débat d'orientations budgétaires. De plus, le projet présenté par M. NICOLLE correspond parfaitement aux orientations qui ont déjà été présentées et débattues lors de cette dernière séance. C'est-à-dire une ville bien gérée, une ville qui va de l'avant, une ville qui ne connaît pas de gabegie, une ville qui maîtrise ses dépenses et fait avec des recettes contraintes. Contraintes du point de vue de la politique décidée au niveau de l'Etat, mais qui est moins contrainte et moins dure que ce que l'ancien Président de la République avait annoncé. Ceci est bien la preuve qu'il y a un changement. C'est aussi une ville qui ne fait pas appel à la fiscalité mais qui dispose d'un budget qui, à partir des recettes que nous avons, nous permet de mettre en œuvre notre programme d'engagement, de développer le service public, d'être un amortisseur de la crise et d'offrir des dispositifs de protection pour nos concitoyens. C'est donc une ville qui continue de rentrer de plain-pied dans le XXI^{ème} siècle.

Je remercie donc la majorité qui s'est exprimée dans le sens d'un soutien et constate qu'il y a toujours des oppositions. Ainsi est la vie démocratique de notre pays, comme de notre Commune et il ne faut pas s'en inquiéter, surtout à l'approche du rendez-vous électoral qui permettra à chacun, et d'abord aux citoyens, de juger, d'apprécier et de décider. Pour conclure, je voudrais remercier M. NICOLLE qui a bien présenté les orientations et les projets qui sont inclus dans ce budget, et ce, dans un état passager de mauvaise santé, effort que je mesure pleinement. Enfin, je voudrais aussi remercier les services qui nous assistent dans le cadre de la politique municipale qui relève du choix des élus du Conseil Municipal.

Je mets donc aux voix ce projet de budget en faisant un vote global qui vaudra chapitre par chapitre.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 31

Contre : 4 (M. POIRSON, M. REISSER, M. DALI et M. AUBAGUE).

Abstentions : 0

Le budget est donc adopté.

N°2012-079. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP - EXERCICE 2013)

Jean-Marc NICOLLE

Comme cela est nécessaire pour le budget, il s'agit d'un recalage des autorisations de programme sur le 7 boulevard Chastenet de Géry et sur l'équipement culturel. Je ne vous redonne pas les montants car vous les avez dans le rapport de présentation. Il y a également une nouvelle AP/CP qui concerne le Centre Technique Municipal Sembat, dont 800 000 € sont inscrits dans le budget 2013, le reste étant inscrit en dépenses pour l'exercice 2014.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 31

Contre : 1 (M. AUBAGUE)

Abstentions : 3 (M. POIRSON, M. REISSER et M. DALI)

Ce rapport est donc adopté.

N°2012-080. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À DIVERSES ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - EXERCICE 2013

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des questions à poser à M. NICOLLE ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est adopté à l'unanimité. C'est très bien que les oppositions votent certains rapports qui découlent directement du budget qui n'a pas été approuvé à l'unanimité, même s'il s'agit d'une incohérence totale.

N°2012-081. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2013

Paule MATHONNAT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le prolongement de la délibération précédente, il convient de voter pour l'année 2013 le montant de l'attribution initiale de la subvention de l'ADASE. En effet, comme pour les autres associations qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €, cette association est liée par convention à la Ville. Cette convention d'objectifs et de moyens fixe en particulier le montant de la subvention en fonction du nombre d'adhérents et de participants Kremlinois à ces activités au 31 décembre. Ceci explique qu'il s'agit d'un montant initial et partiel. Il sera rectifié au mois d'avril puisque le nombre d'adhérents et de participants est déjà supérieur à ce

qu'il était au 31 décembre 2011.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-082. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2013

Jean-Luc LAURENT

Les montants proposés et inscrits au budget sont les suivants :

- Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre : 276 500 €
- Union Sportive du Kremlin-Bicêtre : 137 000 €
- KB United : 15 000 €
- Citoyenneté Active : 6 000 €

Soit un total de 434 500 €, correspondant aux engagements qui ont été pris dans le cadre des conventions souscrites avec ces associations, et particulièrement celles dont le niveau d'attribution est supérieur à 23 000 €, conformément à la loi.

Y a-t-il des interventions ? M. DALI.

Raphaet DALI

Nous avons effectivement voté contre le budget pour les raisons que nous avons évoquées. Pour autant, au cours des prochaines campagnes, il ne sera pas dit que l'opposition a voté contre les subventions des associations. Vous comprenez donc qu'il soit tout à fait logique que chaque chose prenne sa part.

Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-083. REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Jean-Luc LAURENT

Il est proposé une augmentation de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2013.

Y a-t-il des questions ou des observations ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-084. CRÉATION D'UN DROIT DE VOIRIE : OCCUPATION TEMPORAIRE DU SOL CLOS OU NON, DE LA VOIE PUBLIQUE ET DU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE, DANS LE CADRE DE TRAVAUX

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport prévoit de fixer pour l'année 2013 le droit de voirie à 15 € du mètre carré par mois ou par fraction de mois entamé, dans la cadre des droits de voirie pour :

- L'installation de bennes à gravats
- L'installation de palissades
- L'installation d'échafaudages

Alain DESMAREST

Jusqu'à présent, nous avons effectivement mis en place des taxes concernant l'installation des bennes, palissades et échafaudages. Par ailleurs, le rapport cite que « de nombreux chantiers, en dehors de ceux concernant les concessionnaires de droit (eau, gaz et électricité), nécessitent une occupation du domaine public ». Or il y a beaucoup de voiries départementales au Kremlin-Bicêtre, comme dans beaucoup de communes d'ailleurs. Aussi, lorsque nous refaisons la N7 par exemple, est-ce que l'occupation des engins sur cette voie sera taxée ? En effet, je comprends bien le sens du rapport mais cela n'est pas précisé.

Jean-Luc LAURENT

Il n'y a pas de difficultés. S'agissant du domaine départemental, cela est géré par la Préfecture et non par la Ville. De plus, nous n'allons pas la refaire tout de suite. Il n'y a donc pas de craintes à avoir.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N°2012-085. RUSSENKO 2013 : FIXATION DES TARIFS

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des questions à poser à Mme MATHONNAT sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Je ne me hasarderai pas à des questions. Ayant bien lu la délibération, je considère que cela semble être une véritable usine à gaz russe. Aussi, je m'abstiendrai.

Jean-Luc LAURENT

Vous savez, les soviets c'est terminé ! Il faut vous mettre au goût du jour ! Cela date du siècle dernier. Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour: 33

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. AUBAGUE et M. POIRSON)

La délibération est donc adoptée.

N°2012-086. FIXATION DES TARIFS POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION, ACCUEILS DE LOISIRS, CENTRES DE LOISIRS, ESPACE JEUNESSE ET ACTIVITÉS SPORTIVES POUR L'ANNÉE 2013

Jean-Luc LAURENT

Le rapport proposé par M. NICOLLE propose une revalorisation des tarifs de 2 %, avec une revalorisation des neuf premières tranches du quotient de 1.7 %.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N°2012-087. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CRÈCHE PARENTALE « LES PETITS CAILLOUX »

Zohra SOUGMI

Notre volonté politique sur le secteur petite enfance est de maintenir un accueil de qualité, de veiller à son développement et de favoriser sa diversité. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la crèche parentale « les Petits Cailloux ». Quelques mots rapides sur cette structure.

Elle a été créée en 2000 et a été domiciliée rue du 19 mars de 2000 à 2009. Puis, suite à une recherche de locaux plus grands et plus adaptés, la Ville l'a aidée en répondant à sa demande et en mettant à sa disposition ces locaux en juillet 2009 au 40 avenue Charles Gide au sein du quartier des Barnufles. Ce quartier a connu ces dernières années des opérations de renouvellement urbain, ce qui lui a donné une nouvelle image avec l'arrivée de nouveaux services publics, tels que la CAF, la Mission locale, le Point information jeunesse et le Relais d'assistantes maternelles dont nous parlerons dans le prochain rapport. Ainsi, ce quartier redynamisé, ouvert sur la Ville et bien desservi par les transports en commun répond totalement aux attentes de la crèche. De plus, ces nouveaux

locaux ont permis à cette crèche de disposer de trois places supplémentaires, ce qui porte sa capacité d'accueil à seize places.

Je vous demande donc ce soir d'approuver le renouvellement de cette convention pour la durée du contrat-enfance, soit jusqu'au 31 décembre 2014, entre la Ville et la crèche « les Petits Cailloux ». Elle est reconduite à l'identique, avec seulement une petite nouveauté qui a toujours été mise en pratique, mais qui n'était pas écrite au niveau de la convention : mettre l'accent sur la priorité aux enfants domiciliés au Kremlin-Bicêtre. Je vous remercie donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser notre Député-maire à la signer.

Bernard AUBAGUE

Je voudrais juste revenir sur le rapport n°86 car il y a une erreur de forme. En effet, il est écrit « rapport de présentation » à la place de « projet de délibération ».

Jean-Luc LAURENT

Cela sera corrigé. Je vous remercie.

Y a-t-il des observations sur le rapport n°87 ?

Raphaet DALI

Bien entendu, Madame SOUGMI, nous soutenons la crèche parentale des « Petits Cailloux » et l'opposition vous encourage à multiplier les crèches dans la Ville.

Zohra SOUGMI

C'est une volonté municipale et lorsque M. NICOLLE a présenté le budget, il vous a dit que nous avions l'intention de créer une micro-crèche. Bien évidemment, notre rêve serait de multiplier les places mais cela représente un coût très important et comme l'Etat est en restriction budgétaire, cela n'est pas facile. Cependant, je voudrais tout de même souligner que nous avons quatre structures supplémentaires depuis 1995. Avant, il n'y avait que deux crèches départementales. Or, depuis 1995, il y a eu les deux municipales, plus les deux haltes-garderies. De plus, nous avons réalisé beaucoup de travail en amont au sein de nos structures pour faire en sorte d'accueillir encore plus de familles. Il y a donc un travail de fond très important fait sur la Petite Enfance au Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT

Et avec une adjointe dynamique qui porte ses dossiers fermement et fortement.

Zohra SOUGMI

Aidée bien sûr de toute la municipalité !

Jean-Luc LAURENT

Bien entendu.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-088. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICE DU RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

Zohra SOUGMI

Il s'agit là d'un renouvellement pour quatre ans qui court jusqu'au 30 juin 2016, avec trois nouveaux objectifs, sachant qu'il y en avait deux la dernière fois. Vous voyez donc bien tout le travail réalisé par les services en relation avec la CAF. Il s'agit de :

- Renforcer la place du RAM en tant que lieu unique d'accueil de la petite enfance afin d'avoir une bonne visibilité au niveau de la Ville et que cela soit bien identifié par les familles et les assistantes maternelles.
- Mobiliser les assistantes maternelles autour de projets communs.
- Réfléchir sur l'intégration au sein du RAM des gardes d'enfants à domicile.

Au vu de ces nouveaux projets, la Commission d'Action Social de la CAF a donné un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément du RAM. C'est la raison pour laquelle je vous remercie également d'approuver son renouvellement.

Jean-Luc LAURENT

Merci Mme SOUGMI. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-089. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » RELATIVE AU CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION

Corinne BOCABEILLE

Depuis septembre 2001, le centre social bénéficie d'un agrément délivré par la CAF. A ce titre, la fonction « animation globale et coordination » est donc subventionnée par la CAF. Le centre social contribue au développement social, à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Aussi, après avoir fait le bilan des trois dernières années - qui était le précédent projet -, et avoir dressé un portrait social de la Ville, nous avons mené une réflexion avec les partenaires institutionnels et avons défini trois axes pour les quatre années à venir. En effet, nous avons obtenu de la CAF un agrément de quatre ans qui, je vous le précise, est le plus haut en termes de niveau d'années.

Axe 1 : Susciter et favoriser le partage des compétences en matière de rôle éducatif des parents.

Il s'agit mobiliser les parents dans leur rôle éducatif et faire en sorte qu'ils soient acteurs pour leur permettre d'élaborer des solutions correspondant aux problématiques qu'ils rencontrent. Par ailleurs, comme il y a un certain nombre de familles monoparentales sur la Ville, et qu'il existe un facteur de fragilité relationnel et économique à leur égard, cet axe a donc toute son importance. Bien entendu, il s'adresse à toutes les familles.

Axe 2 : Favoriser le lien social dans un contexte urbain en constante mutation.

Comme vous savez que nous avons une mutation des habitants assez importante sur la Ville, il faut donc faciliter la cohabitation entre les nouveaux et les anciens habitants, mixer les publics et favoriser la cohésion sociale, afin que les personnes ne se replient pas sur elles-mêmes. La Ville doit donc absolument préserver ce côté intergénérationnel et de contact entre les personnes valides et celles souffrant de handicap. On revient toujours sur le vivre ensemble.

Axe 3 : Permettre à chaque habitant d'accéder à ses droits et donc de se positionner en tant que citoyen.

Il s'agit là de développer la citoyenneté dans le cadre républicain et de maîtriser la langue française, car cela peut être un frein à la connaissance de ses droits. Le but de cet axe est donc d'éviter les situations de rupture. Il est également important car certaines personnes ne vont pas vers les services publics. L'intérêt est donc d'aller au-devant de la population par des actions « hors les murs » pour éviter les fractures sociales et faciliter la mixité sociale.

Donc au vu de ce nouveau projet, la Commission d'Action Sociale de la CAF du Val-de-Marne a décidé de donner un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément du centre social pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2016, au titre la fonction « animation globale et coordination ». C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « animation globale et coordination » relative au centre social Germaine Tillion entre la CAF et la Ville. Je précise que les conventions qui seront signées avec les associations rappelleront ces nouveaux axes. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Je serai d'accord pour voter cette délibération lorsqu'on corrigera le titre à la fois sur le rapport de présentation et de délibération, et si on rajoute un L à global.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-090. AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES ET LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Luc LAURENT

Vous avez lu le rapport. Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-091. RESSOURCES HUMAINES : TAUX DE VACATIONS

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des questions à poser à M. NICOLLE ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-092. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des questions sur cette note très complète et fort bien faite ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N°2012-093. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE SERVICE PUBLIC DU GAZ ÉTABLI PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des observations sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N°2012-094. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIFUREP 2011

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des observations sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Je voudrais profiter de l'examen du rapport du SIFUREP pour demander un meilleur fléchage au sein du cimetière car certains citoyens nous en font la demande, ainsi que des plans plus détaillés ou des panneaux qui numérotent les allées et leurs entrées car il n'est pas facile de s'y retrouver.

Jean-Luc LAURENT

M. NICOLLE pour répondre.

Jean-Marc NICOLLE

C'est un sujet que nous connaissons bien mais il est très complexe car il y a eu une addition des sections. Nous avons commencé à regarder et ce n'est pas aussi simple que cela. D'autant plus qu'ensuite, il faut revoir toute la numérotation des emplacements avec les familles. C'est donc un travail colossal. Cependant, nous avons tout de même amélioré l'entrée avec des plans permettant de mieux localiser les grandes divisions. En revanche, cela devient très compliqué à l'intérieur de chacune des sections et nous en avons conscience, sachant que nous aurons du mal à arriver à quelque chose de parfait.

Jean-Luc LAURENT

Pas d'autres observations ?

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N°2012-095. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHERIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF À L'ANNÉE 2011

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des observations ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N°2012-096. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL DE BIÈVRE

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des questions ou des observations sur ce rapport que vous avez reçu ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

J'en arrive au compte rendu des décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Depuis notre réunion du 29 novembre 2012, j'ai signé 50 décisions et contrats, dont la liste vous a été communiquée. J'imagine qu'ils n'appellent pas de commentaires ou d'observations.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Chers collègues, il ne me reste plus qu'à vous demander de prendre note d'un Conseil Municipal extraordinaire le mercredi 9 janvier 2013 à 20h30 pour délibérer ici-même sur plusieurs dossiers, dont le choix du délégataire des marchés forains. Le Conseil Municipal ordinaire aura lieu le 28 février. Enfin, s'agissant des vœux au personnel communal, de ceux à la population et du banquet des retraités, ces manifestations se tiendront les 11, 12 et 13 janvier 2013. D'ici là, il convient naturellement de vous souhaiter de bonne fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et joyeuse année 2013.

Je lève donc la séance à 23h10.